

SÉANCE ORDINAIRE  
4 JUILLET 2016 À 20H00  
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016
- 3 - Approbation des comptes
- 4 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 5 - Félicitations au Comité St-Adelforce, ainsi qu'aux bénévoles, pour le succès remporté avec la réalisation de la 12<sup>e</sup> édition «Compétition provinciale amateur d'hommes forts 2016 »
- 6 - Félicitations et remerciements à la Société d'Histoire, au Comité du 125<sup>e</sup> – 100<sup>e</sup>, au Centre des Loisirs, au Comité de Liturgie et aux bénévoles pour leur contribution à la réalisation de la Fête nationale
- 7 - Fermeture du secrétariat municipal pour les vacances des secrétaires municipaux
- 8 - Autorisation à la CTAM pour augmenter le prix des passages pour le service de transport adapté dans Mékinac
- 9- Participation de la municipalité à l'Omnium MRC de Mékinac
- 10- Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphé
- 11- Don à la Fabrique pour l'achat de fleurs
- 12- Amendement à la résolution 2016-03-36, tel qu'amendée par la résolution 2016-05-96, concernant une demande auprès de la CPTAQ, visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot 753-153 (construction d'un chalet)
- 13- Engagement d'un étudiant
- 14- Site Internet de la municipalité (dégagement de responsabilité)
- 15- Panneau numérique appartenant à la municipalité (dégagement de responsabilité)
- 16- Acceptation de l'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition d'un logiciel d'unité d'évaluation en ligne
- 17- Avis d'insatisfaction à *Pages Jaunes* en ce qui a trait à la distribution des annuaires téléphoniques mai 2016-2017
- 18- Achat d'un modem Microhard bullet LTE avec accessoires auprès de Electromega
- 19- Publicité sur la carte routière du Club Quad Mékinac
- 20- Acceptation de la contribution versée par le Pacte rural (dossier FDT-L-018) pour le projet de création d'un nouveau site internet et l'achat d'accessoires pour le panneau électronique
- 21- Acceptation de la contribution versée par le Pacte rural et le Fonds de développement du territoire (dossier FDT-L-16-012) pour l'implantation de 3 bornes électriques
- 22- Félicitations et remerciements aux membres de la Famille Gemme-Douville sélectionnés pour le calendrier de la Maison des Familles de Mékinac
- 23- VARIA :
  - a) Amendement à la résolution 2015-11-224, portant sur l'établissement du calendrier 2016 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal, et visant à reporter la séance d'août 2016.
  - b) Félicitations à Autobus Germain pour son 50<sup>e</sup> Anniversaire de fondation
  - c) Présentation d'une demande financière dans le cadre du volet RIRL auprès de Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
  - d) Réfection de la clôture du terrain de balle
  - e) Cahier spécial dans le Nouvelliste pour souligner les Fêtes du 125<sup>e</sup> de la municipalité et du 100<sup>e</sup> de la construction de l'église
- 24- Période de questions
- 25 Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Sec.-trésorier

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatrième jour de juillet de l'an 2016, à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présent/e/s, Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Line Lapointe, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Sept (7) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 05.

**2016-07-163 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

**2016-07-164 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

**2016-07-165 Approbation des comptes**

12851 Société canadienne Postes	93,38
12852 Jean Rousseau	576,60
12853 Daniel Bacon	1 100,00
12854 Denis Francoeur	100,00
12855 Dany Lapointe	71,51
12856 Jean Rousseau	576,60
12857 Telus	724,34
12858 Rona Inc. H. Matteau	151,76
12859 Jacques Gagnon	150,00
12860 Daniel Bacon	14,40
12861 Telus	46,57
12862 Hydro-Québec	3 986,96
12863 Robert Perron	42,50
12864 Boréalix	2 000,00
12865 Transport Michel Roberge inc.	15 000,00
12866 Société canadienne Postes	93,39
12867 Diane Pagé	1 386,00
12868 Ministre des Finances	42 357,00
12869 Jean Rousseau	576,00
12870 Hydro-Québec	366,11
12871 Don Bannister	175,50
12872 Jacques Perron	175,50
12873 Guy Douville	378,25
12874 C.T.A.M.	1 275,90
12875 Nicole Lemay	1 000,00
12876 Jean Rousseau	576,60
12877 Suzanne Tessier	69,95
12878 Médéric Blanchet	40,00
12879 Boulangerie Germain	1 517,10
12880 Candock Mauricie	7 957,65
12881 Centre Jardins Multi-fleurs	2 707,66
12882 Service Cité propre	3 876,07
12883-12884-12885 ANNULÉ	
12886 Croix Bleue	1 233,11
12887 C.R.S.B.P. Mauricie	110,09
12888 Steve Delisle	40,00
12889 Desaulniers, Gélinas, Lanouette	2 230,52
12890 Daniel Durocher inc.	327,73
12891 Les Entreprises Crête	430,52
12892 Environex	242,88

12893 Fabrimet inc.	268,76
12894 Garage Jean-Yves Déry	1 116,71
12895 Gestion Jocelyn Trépanier	741,59
12896 Le Groupe A & A	269,02
12897 Lafrance & Trudel	163,85
12898 Location St-Tite	217,13
12899 Machinerie Roberge	355,74
12900 Marcel Guimond & Fils	16 780,60
12901 ANNULÉ	
12902 Environnement MCM	597,87
12903 MicroGest	120,70
12904 MODOC	289,74
12905 M.R.C. Mékinac	2 937,64
12906 Le Nouvelliste	734,69
12907 Jonathan Roberge	60,00
12908 Jean-Guy Rodrigue	60,00
12909 Sanimont inc.	1 843,81
12910 Scierie PSE	510,49
12911 Michel Tousignant	308,06
12912 – 12913 – 12914 COOP Univert	4 584,02
12915 Fabrique St-Adelphe	100,00
12916 C.L.D. Mékinac	360,00
12917 Club Quad Mékinac inc.	150,00

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, Directeur général, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de juin 2016 ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Annie Gagnon, Dany Boisvert: Blessure à la tête d'un enfant au terrain de balle suite au bris d'un bâton de baseball et demande pour sécuriser les gens dans les estrades avec des filets protecteurs.

CLD Mékinac: Invitation à la 3<sup>e</sup> édition de l'Omnium de la MRC de Mékinac le 24 août 2016.

S.A.A.Q.: Modification au règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers qui entrera en vigueur le 20 novembre 2016.

CTAMékinac: Demande d'autorisation à la municipalité pour augmenter les prix des passages sur les circuits qui n'ont pas été changés depuis 2013.

Min. Aff. Mun.: Compensations tenant lieu de taxes immeubles, santé, éducation 9 690 \$.

Julie Boulet ministre: Nouvelle attachée politique dans Mékinac: Mme Karine Genest.

Centre action bénévole Mékinac: Rapport annuel 2015-2016.

Min. Aff. Mun.: Mise en place par le gouvernement d'un comité de travail sur l'encadrement des chiens dangereux et demande d'une copie de nos règlements municipaux applicables sur les chiens.

Syndicat travailleurs/euses Postes: Avis informant les municipalités que le gouvernement fédéral se penche actuellement sur l'avenir du service postal public.

Carrefour Normandie: Rapport d'activités 2015

Corp. Dével. communautaire Mékinac: Rapport d'activités 2015-2016

Société d'Habitation Québec: Révision budgétaire 2016 et demande d'approbation par la municipalité

Min. Aff. Mun.: Approbation du règlement 2016-295 de la municipalité concernant une modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 911.

Comité Fêtes 125<sup>e</sup> municipalité et 100<sup>e</sup> église: Lettre de félicitations à M. Philippe Dufresne et à toute l'équipe de réalisation des tableaux de la Petite séduction à Saint-Adelphe pour le grand succès qu'a connu l'événement.

Min. Agriculture, Pêcheries, Alim.: Dépliant sur la gestion du fumier de cheval

Min. Aff. Mun.: Compensations pour taxes immeubles santé, éducation : 263 \$

Carrefour Emploi Mékinac: Rapport annuel 2015-2016

Grand nombre de citoyens / citoyennes d'ici et d'ailleurs: Plusieurs messages de félicitations à la municipalité et à ses bénévoles dévoués qui ont assuré le succès de *La Petite Séduction* à Saint-Adelphe.

Club Quad Mékinac 2011: Demande à la municipalité pour une commandite publicitaire sur la carte routière du Club Quad.

M.R.C. Mékinac: Subvention de 5 000 \$ (FDT) (création d'un nouveau site internet municipal et achat d'accessoires pour le panneau électronique).

M.R.C. Mékinac: Subvention de 5 750 \$ (2 750 \$ de l'enveloppe FDT) et (3 000 \$ du Pacte rural) pour l'implantation de 3 bornes électriques.

P.G. Solutions: Offre de service (acquisition d'un logiciel d'unité d'évaluation en ligne)

Électromega : Soumission modem Microhard bullet lte 1 784,45 \$.

Clôtures Nord-Sud: Soumission pour clôture au terrain de balle.

Le Nouvelliste: Offre de publicité pour un cahier spécial Fêtes du 125<sup>e</sup> – 100<sup>e</sup>.

O.M.H. St-Adelphe: Budget 2016 révisé, contribution municipale 1 204 \$ à la hausse.

2016-07-166 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général. **Adopté**

2016-07-167 **Félicitations au Comité du St-Adelforce, ainsi qu'aux bénévoles pour le succès remporté avec la réalisation des activités de compétitions d'hommes forts 2016**

CONSIDÉRANT les compétitions d'hommes forts tenues dans notre municipalité, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la venue de nombreux touristes pour cet événement, procurant une visibilité accrue à notre municipalité;

CONSIDÉRANT la réussite sur tous les plans qu'a connu l'événement St-Adelforce;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de bénévolat réalisées par le comité organisateur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères félicitations au Comité du St-Adelforce 2016, formé de Pierre-Luc Guimond président, Mélanie Trépanier vice-présidente; Laurianne Bacon secrétaire; Cynthia Lafontaine trésorière; Steve Bureau, Tommy Abel, Anthony Trudel, Éliane Trudel, Philippe Lafontaine et Denis Bordeleau administrateurs/trice, ainsi qu'à tous les autres bénévoles qui se sont greffés au comité pour l'immense succès remporté lors du déroulement des activités prévues au programme de compétitions provinciales d'hommes forts du St-Adelforce, catégorie amateur, édition 2016. **Adopté**

2016-07-168 **Félicitations et remerciements aux Comités et bénévoles qui ont collaboré à la réalisation de la Fête nationale 2016**

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Adelphe, le Comité des Fêtes du 125<sup>e</sup> – 100<sup>e</sup>, le Centre des Loisirs et le Comité de Liturgie ont préparé des activités pour la Fête nationale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe félicite la Société d'histoire de Saint-Adelphe, le Comité des Fêtes du 125<sup>e</sup> – 100<sup>e</sup> sous la supervision de M. Jacques Thiffault président, le Centre des loisirs de Saint-Adelphe et le Comité de Liturgie, ainsi que tous les bénévoles qui se sont associés à la Municipalité de Saint-Adelphe, pour la réussite de la Fête nationale tenue le 24 juin dernier et les remercie chaleureusement puisqu'ils ont permis que cet événement soit tenu dans notre milieu. **Adopté**

2016-07-169 **Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur municipal pour les vacances des employés municipaux**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le secrétariat municipal et le bureau de l'inspecteur soient fermés une semaine, soit du lundi 8 août 2016 à 8h30, jusqu'au vendredi 12 août 2016 à 16h00, pour les vacances du directeur général, de la directrice-adjointe et de l'inspecteur municipal de la municipalité.

**Adopté**

**2016-07-170 Autorisation accordée à la CTAM pour augmenter les prix des passages pour le service de transport adapté et collectif dans Mékinac**

CONSIDÉRANT que les prix des passages, des laissez-passer et des cartes mensuelles de la Corporation de transport adapté Mékinac n'ont pas été révisés depuis janvier 2013;

CONSIDÉRANT que la CTAM demande aux municipalités de Mékinac l'autorisation pour augmenter les tarifs du transport adapté et collectif, afin de les régulariser avec les tarifs proposés par le Ministère des Transports, ainsi que les villes environnantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la Corporation de transport adapté de Mékinac à augmenter les prix des passages de la façon suivante :

Passage : 3,25 \$; laissez-passer de 20 passages: 60 \$;

Carte mensuelle : 85 \$.

**Adopté**

**2016-07-171 Participation de la municipalité à l'Omnium de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que M. Bernard Thompson préfet de la M.R.C. de Mékinac, a adressé une invitation aux élus des municipalités de Mékinac pour participer à la troisième édition de l'Omnium de la susdite M.R.C., le 24 août prochain;

CONSIDÉRANT que cet événement permettra de rassembler les commerçants, professionnels, gens d'affaires, représentant régionaux et municipaux, bénévoles et citoyens qui contribuent au dynamisme de notre région;

CONSIDÉRANT que les profits amassés seront remis à un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe à la 3<sup>e</sup> édition de l'Omnium de la M.R.C. de Mékinac et délègue 4 représentants de la municipalité selon la disponibilité de ceux-ci, pour assister à l'événement qui se tiendra le 24 août 2016 à Lac-aux-Sables.

Que les frais de participation au coût total de 360 \$ seront défrayés par la Municipalité de St-Adelphe.

**Adopté**

**2016-07-172 Approbation du budget révisé 2016 de l'O.M.H. de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec a déposé un budget révisé pour l'O.M.H. de Saint-Adelphe, en date du 2 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe ont, lors de leur réunion tenue le 27 juin 2016, adopté ce budget révisé pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit approuver ce budget révisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe, ainsi que la contribution municipale à la hausse de 1 204 \$ pour l'année 2016, passant de 5 667 \$ à 6 871 \$.

**Adopté**

**2016-07-173 Don à la Fabrique pour l'achat de fleurs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un montant de 100 \$ à la Fabrique locale, pour aider à l'aménagement floral du parterre devant l'église, afin de contribuer à l'embellissement des terrains au cœur de notre municipalité. **Adopté**

**2016-07-174 Amendement à la résolution 2016-03-36, tel qu'amendée par la résolution 2016-05-96, concernant une demande auprès de la CPTAQ, visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot 753-153 (dossier 411674)**

CONSIDÉRANT que M. A. Godin a présenté une demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 753-153, situé dans le rang 3 Est de la rivière Batiscan à St-Adelphe, dans le but d'y construire un camp sans eau, ni électricité (résolution 2016-03-36);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la susdite résolution suite à une correspondance transmise par Mme Sylvie Pelletier, technicienne en droit de la Direction des affaires juridiques auprès de la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a informé le demandeur M. Godin et la Municipalité de Saint-Adelphe qu'une modification doit être apportée à la résolution 2016-03-36, compte tenu que la superficie du bâtiment faisant l'objet de la demande ayant 35 m<sup>2</sup>, ne peut être un camp, « étant donné que ce projet de construction n'entre pas dans la définition d'abri sommaire prévue à l'article 1 du Règlement sur les déclarations requises en vertu de la loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires, l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriété qui peuvent être effectués sans autorisation »;

CONSIDÉRANT que pour accéder au lot 753-153, le demandeur M. Godin, joint à sa demande « un jugement sur une requête pour faire déclarer le terrain du demandeur enclavé et obtenir sur les fonds des défendeurs une servitude de droit de passage » (jugement requête de servitude n° 20877873, traversant les lots 692-P, 753-177, 753-178, 753-150, 753,151 et 753-152);

CONSIDÉRANT que le lot visé est une unité foncière vacante de plus de 10 hectares (210 300 m.c. ou 21,02 ha) située dans un secteur forestier et que dans la décision rendue (356923), la CPTAQ était d'avis qu'autoriser une utilisation à des fins de construction sur un lot dont la superficie est de 10 hectares et plus, il n'y aurait pas d'impact négatif significatif sur le potentiel agricole du milieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques espaces disponibles dans la municipalité hors de la zone agricole, mais que dans l'opinion des membres du conseil, le terrain visé situé sur un lot de 21,02 ha n'aurait pas d'impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande modifiée a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur en bâtiment et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

*Que les modifications apportées à la résolution 2016-03-36, telle que modifiée par la résolution 2016-05-96, apparaissent en italique.*

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande de M. Godin auprès de la C.P.T.A.Q., en vue d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 753-153, soit dans le but d'y construire un chalet, sans service d'eau, ni électricité (dossier 411674). **Adopté**

**2016-07-175 Engagement d'un responsable pour occuper le poste de préposé au site de l'éco-centre et d'employé attitré à la réalisation de menus travaux**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a transmis dans toutes les résidences de Saint-Adelphe, une invitation pour l'engagement d'une personne responsable du site de l'éco-centre et attitrée à la réalisation de menus travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement de Dusty Bernier comme préposé au dépôt des matériaux secs à l'écocentre municipal.

Que cet emploi débutera le 13 juin 2016 et se terminera le 29 octobre 2016; l'horaire de travail sera à tous les samedis de 8h00 à midi.

Que l'employé se verra également attribuer des tâches réalisées à l'intérieur et à l'extérieur, sur une durée de 10 semaines durant la période estivale, à raison de 35 heures par semaine incluant les 4 heures du samedi à l'écocentre. (Du 13 juin 2016 au 19 août 2016).

Que les tâches sont telles que l'entretien des bâtiments et infrastructures (peinture, balayage etc.), travaux manuels (désherbage, ramassage de détritux sur les terrains et dans le parc) et enfin, différentes tâches connexes confiées par son supérieur.

Que le salaire versé pour remplir ce poste est fixé à 10,75 \$/hre, salaire minimum.

**Adopté**

**2016-08-176 Avis de dégageement de responsabilité de la municipalité pour son site Web**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe possède un site Web;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que par la présente résolution, la Municipalité de Saint-Adelphe donne avis :

Qu'elle ne garantit d'aucune façon l'information des contenus de son site Web malgré le soin qu'elle apporte à vérifier les données qu'elle y met.

Qu'elle décline toute responsabilité en cas de perte, sous une forme ou une autre, découlant directement ou indirectement de l'information qui s'y trouve ou dans tout site lié.

Que les liens externes mentionnés ne le sont que pour la commodité des utilisateurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la municipalité.

Que la municipalité respecte les droits d'auteurs.

Que la municipalité décline toute responsabilité quant aux dommages subis par qui que ce soit, pour toute utilisation de l'information provenant du site sous toute forme quelle qu'elle soit ou quelle qu'en soit la cause.

**Adopté**

**2016-07-177 Avis de dégageement de responsabilité de la municipalité (panneau d'affichage numérique)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe possède un panneau d'affichage numérique qui informe des activités municipales et régionales et qui offre également aux organismes, associations et institutions l'opportunité d'y afficher leurs activités et événements d'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que par la présente résolution, la Municipalité de Saint-Adelphe donne avis :

Que le contenu des textes à afficher est sous la supervision exclusive de la Municipalité, laquelle dégage le webmestre et toute personne dûment autorisée à sa place de toutes responsabilités de quelque nature que ce soit, quant au contenu des textes transcrits.

**Adopté**

**2016-07-178 Acceptation de l'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition d'un logiciel d'unité d'évaluation en ligne**

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par la Municipalité de Saint-Adelphe à la M.R.C. de Mékinac, dans le cadre du Programme F.D.T., pour la conception d'un nouveau site Internet (résol. 2016-05-117);

CONSIDÉRANT qu'une subvention au montant de 5 000 \$ a été attribuée par la susdite M.R.C. pour aider à la conception du nouveau site et pour l'achat de logiciels, dont celui d'unité d'évaluation en ligne;

CONSIDÉRANT que P G Solutions a présenté une offre de services à la municipalité pour la vente du logiciel d'unité d'évaluation en ligne, comprenant la mise en route, la

formation et l'accompagnement, la préparation, la configuration, l'installation, l'entretien, le soutien annuel et autres services, etc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'acquisition d'un logiciel *d'Unité d'évaluation en ligne* au coût total de 2 012,06 \$ incluant les taxes et ce, conformément à l'offre de service n° 1MSAD50-160508-UEL1 présentée par M. Christian Villeneuve de PG Solutions.

**Adopté**

**2016-07-179 Avis d'insatisfaction adressé à Pages Jaunes en ce qui a trait à l'abandon de la distribution des annuaires téléphoniques mai 2016-2017 sur le territoire de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que *Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée* est l'éditeur officiel des annuaires de TELUS au Canada;

CONSIDÉRANT que *Pages Jaunes* a révisé son modèle de distribution des annuaires au porte-à-porte, sans en informer d'aucune façon la Municipalité de Saint-Adelphe, ni ses entreprises, ni ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la susdite municipalité M. Daniel Bacon, a dû effectuer plusieurs appels téléphoniques à *Pages Jaunes* pour obtenir de l'information sur la distribution des annuaires téléphoniques sur le territoire de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que suite à ces appels, la susdite Municipalité apprenait que les abonnés de Telus de Saint-Adelphe devaient se rendre à l'extérieur, soit à Ste-Thècle, pour obtenir leur annuaire téléphonique;

CONSIDÉRANT les coûts très onéreux exigés par *Pages Jaunes* et défrayés par la susdite municipalité, ainsi que ses institutions, ses industries et ses commerces pour leur affichage publicitaire dans le bottin téléphonique de Telus;

CONSIDÉRANT que l'abandon de la distribution des annuaires dans les résidences nuit grandement aux abonnés plus familiers à une consultation en version papier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe informe *Pages Jaunes* de sa grande insatisfaction concernant le peu de respect démontré à son égard, ainsi qu'à l'égard de ses institutions, ses industries et commerces, ainsi qu'à l'égard de ses abonnés locaux desservis par Telus, particulièrement en ce qui a trait au manque d'information, ainsi qu'à l'abandon de la distribution des annuaires téléphoniques imprimés sur le territoire de Saint-Adelphe.

Que la susdite municipalité demande que la distribution des annuaires soit faite sur le territoire de Saint-Adelphe, pour les années à venir.

**Adopté**

**2016-07-180 Achat d'un modem Microhard bullet LTE avec accessoires auprès de Electromega Ltée**

CONSIDÉRANT que le panneau d'affichage numérique nécessiterait l'utilisation d'un modem IP pour permettre une programmation à distance, ce qui éviterait au gestionnaire de se déplacer à chaque fois que nécessite la transcription d'un message texte;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire demeure à plus de 10 km aller-retour du site où se situe le panneau, pour y effectuer la programmation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat d'un modem Microhard bullet Lte, avec antenne, base anti-vol, câble, incluant transport aller-retour, installation, et activation d'une ligne cellulaire et ce, au coût total de 1 784,45 \$, le tout tel que mentionné dans la cotation n° JP-00029-01.

**Adopté**

**2016-07-181 Publicité sur la carte routière du Club Quad Mékinac**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac 2011 est responsable du développement des sentiers récréotouristiques de notre région et a contribué à améliorer le circuit en le faisant passer de 108 km à 260 km;



CONSIDÉRANT que le Club Quad est à préparer sa nouvelle carte routière et amasse des fonds pour poursuivre le développement de ses sentiers;

CONSIDÉRANT que le Club Quad a présenté une demande de participation financière à la municipalité de Saint-Adelphe par le biais d'une publicité à faire paraître sur sa carte routière;

CONSIDÉRANT que cette publicité offrira une visibilité à notre municipalité pour les touristes qui empruntent le circuit régional;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) inc. est un organisme à but non lucratif, formé de bénévoles;

CONSIDÉRANT que le sentier traversant le territoire est bénéfique pour l'économie locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue pour un montant de 150 \$ à une publicité de format carte d'affaires à imprimer sur la carte routière du circuit du Club Quad Mékinac (2011) inc.

**Adopté**

**2016-07-182 Acceptation de la contribution versée par le Pacte rural (dossier FDT-L-018) pour le projet de création d'un nouveau site internet et l'achat d'accessoires pour le panneau électronique.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a présenté un projet intitulé «*Création d'un nouveau site internet et l'achat d'accessoires pour le panneau électronique*» dans le cadre du Programme Pacte rural (dossier FDT-L-16-018);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac propose à la municipalité une contribution au montant de 5 000 \$ représentant un maximum global de 49% du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte la contribution de 5 000 \$ offerte par la M.R.C. de Mékinac pour le projet de création d'un nouveau site internet et l'achat d'accessoires pour le panneau électronique, dans le cadre du Pacte rural et ce, selon les conditions apparaissant dans la lettre que ladite M.R.C. lui a transmise, et datée du 29 juin 2016.

Que le directeur général M. Daniel Bacon soit autorisé à signer pour et au nom de la susdite municipalité le protocole d'entente ayant trait au dossier FDT-L-16-018.

**Adopté**

**2016-07-183 Acceptation de la contribution versée par le Pacte rural et le Fonds de développement du territoire (dossier FDT-L-16-012) pour l'implantation de 3 bornes électriques**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a présenté un projet intitulé «*Implantation de 3 bornes électriques*» dans le cadre du Programme Pacte rural (dossier FDT-L-16-012);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac propose à la municipalité une contribution au montant de 5 750 \$, soit 3000 \$ provenant du programme Pacte rural et 2 750 \$ provenant de l'enveloppe locale FDT, représentant un maximum global de 69% du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte la contribution de 5 750 \$ offerte par la M.R.C. de Mékinac pour le projet d'implantation de 3 bornes électriques, dans le cadre du programme Pacte rural et ce, selon les conditions apparaissant dans la lettre que ladite M.R.C. lui a transmise, et datée du 29 juin 2016.

Que le directeur général M. Daniel Bacon soit autorisé à signer pour et au nom de la susdite municipalité le protocole d'entente ayant trait au dossier FDT-L-16-012.

**Adopté**

**2016-07-184 Félicitations aux membres des familles Gemme-Douville de notre municipalité**

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac a rendu hommage aux parents de la région avec la réalisation d'un calendrier 2016-2017, dont le but visait à valoriser et à faire connaître les familles de chez nous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie et adresse de sincères félicitations à la famille Marie-Josée Gemme et Sébastien Douville, ainsi qu'à leur enfant Sarah Douville qui ont représenté notre paroisse sur le calendrier 2016-2017 des Familles à l'honneur de Mékinac.

**Adopté**

**2016-07-185 Amendement à la résolution 2015-11-224, portant sur l'établissement du calendrier 2016 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal, et visant à reporter la séance d'août 2016**

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire d'août 2016, compte tenu des vacances du directeur général et de la directrice adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu:

Que la Municipalité de St-Adelphe amende la résolution 2015-11-224, comme suit:

Que le calendrier ci-après soit modifié et adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, et qui débiteront à 20 h :

11 janvier ;	1 <sup>er</sup> février;	7 mars ;	4 avril;
2 mai ;	6 juin ;	4 juillet;	<b>JEUDI 18 août;</b>
6 septembre (mardi);	3 octobre;	7 novembre;	5 décembre.

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adopté**

**2016-07-186 Félicitations à Autobus Germain et Fils pour son 50<sup>e</sup> Anniversaire de fondation**

CONSIDÉRANT qu'Autobus Germain et Fils inc., entreprise familiale qui offre des services de transports scolaire, souligne en 2016 son 50<sup>e</sup> Anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT qu'Autobus Germain et Fils poursuit sa lancée dynamique depuis 1966, puisque l'entreprise gère une flotte de 14 véhicules sur le territoire régional;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de St-Adelphe adresse ses félicitations à l'entreprise Autobus Germain et Fils pour son 50<sup>e</sup> Anniversaire de fondation et est heureuse de souligner son dévouement et son admirable implication au niveau du service de transport scolaire dans notre milieu et en région.

**Adopté**

**2016-07-187 Présentation d'une demande financière dans le cadre du volet RIRL auprès de Transports, Mobilité durable et Électrification des transports**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Mékinac a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. **Adopté**

**2016-07-188 Achat et installation d'une nouvelle clôture sur une partie du terrain de balle (avant-champ)**

CONSIDÉRANT qu'il serait plus sécuritaire de hausser la hauteur de la clôture du terrain de balle pour la protection des spectateurs qui assistent aux parties et également pour diminuer le risque de balles frappées à l'extérieur du terrain qui peuvent blesser les piétons ou endommager les véhicules stationnés;

CONSIDÉRANT que la Cie Clôture Nord-Sud a présenté une soumission au montant de 5 552 \$ plus taxes, pour la vente et l'installation d'une nouvelle clôture qui couvrirait la partie du terrain située à l'avant-champ;

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs de St-Adelphe est disposé à défrayer une part des coûts pour cette nouvelle clôture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de la Cie Clôture Nord-Sud au montant de 5 552 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'une nouvelle clôture à être érigée dans l'avant-champ du terrain de balle.

**Adopté**

**2016-07-189 Cahier spécial dans le Nouvelliste pour souligner les Fêtes du 125<sup>e</sup> de la municipalité et du 100<sup>e</sup> de la construction de l'église**

CONSIDÉRANT que le Nouvelliste est à préparer un cahier spécial dans son édition du 20 août prochain, dans le but de souligner et de faire la promotion des activités qui marqueront les festivités à venir dans le cadre des Fêtes du 125<sup>e</sup> de la Municipalité et du 100<sup>e</sup> de la construction de l'église;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe défraie un montant de 345 \$ pour une publicité de 6,04 po X 2,29 po, qui paraîtra dans l'édition du 20 août 2016 du journal Le Nouvelliste.

**Adopté**

**2016-07-190 Levée de l'assemblée à 20 h 42**

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

\*\*\*\*\*